

CROPSAV

Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale

- Section santé végétale -

Angers – 23 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

1) Surveillance Biologique du Territoire (SBT)

a – Epidémiosurveillance et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) :

- i. Bilan technique et financier 2022 et 2023.
- ii. Perspectives 2024 :
 - Grands axes de la stratégie d'épidémiosurveillance 2024
 - Rapprochement des dispositifs SBT et certification Haute Valeur Environnementale (HVE).

b – Suivi des organismes de quarantaine en lien avec la Surveillance Officielle des Organismes Réglementés et Emergents (SORE) : actions conduites en 2023, prévisions 2024.

c – Bilan du contrôle technique de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0).

ORDRE DU JOUR

2) Actualités phytosanitaires :

a - Panorama des foyers/alertes/signalements d'organismes nuisibles réglementés gérés en 2023.

b - Focus sur les foyers :

- i. Flavescence dorée de la vigne.
- ii. Virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV).
- iii. Charançon rouge du palmier.
- iv. Thrips jaune du théier (*Scirtothrips dorsalis*).

3) Surveillance des Organismes Réglementés ou Émergents (SORE) :

a - Dispositif mis en œuvre

b - Point de vigilance sur quelques organismes de quarantaine récemment découverts en France ou aux portes de la France.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE



1) Epidémiosurveillance et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)

Bilan technique et financier 2022 :

ENI		Épidémiosurveillance	
Subvention max de 63 077€	<ul style="list-style-type: none"> • Résistances et biodiversité 	Subvention de 339 415 €	<ul style="list-style-type: none"> • + 8 490 € de forfait gestion de convention, soit un montant OFB total de 347 905 €
Résistance	<ul style="list-style-type: none"> • 50 € / analyses pour animation • 100 € / prélèvement • Frais d'envoi pris en charge 	Financements des variables d'ajustements	<ul style="list-style-type: none"> • Parcelle fixe : 288 € (244 € en 2021) • Parcelle piège : 96,15 € (81 € en 2020) • GTR : 50 €
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • 0,25 etp animation financés • Matériel 891,21 € • €/parcelle : 956 € 2022 	Rappel des changements 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait de la filière JEVI • Rapprochement SORE / SBT

→ Sous consommation de l'enveloppe (environ 2 500 €)

1) Epidémiosurveillance et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)

Bilan technique et financier 2023 :

En cours de consolidation



ENI		Épidémiosurveillance	
<p>Subvention max de 62 273 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résistances + biodiversité 	<p>Subvention de 344 576 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> • + 8 490 € (gestion de convention) soit un montant OFB total de 353 056€ • +57 538 € BOP 206 (SORE + JEVI)
<p>Résistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 50 € / analyses pour animation • 100 € / prélèvement • Frais d'envoi pris en charge 	<p>Financements des variables d'ajustements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parcelle fixe : 22 € / observation (prévisionnel) • Parcelle piège : 7 € / observation (prévisionnel) • GTR : 50 €
<p>Biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 0,25 etp animation financés • Matériel 854,47 € 	<p>Rappel des changements 2023 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des temps d'animation • Financement à l'observation • Maraichage et GC sur vigicultures • Changement animatrice interfilère

1) Epidémiosurveillance et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)

Perspectives 2024 : Nouvelles modalités de financement de l'OFB

Jusqu'en 2023



Forfait 400 € / J
(plafonné)



Comprenant les charges
indirectes

À partir de 2024



Salaire chargé



Charges indirectes au
réel plafonné

1) Epidémiosurveillance et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)

Nouvelles modalités de financement de l'OFB : exemple

Poste de dépense	Calcul coût total	éligible
Animation 0,5 ETP (105 jours x forfait)	400 €/j * 105 j = 42 000 €	42 000 €
Total	42 000 €	42 000 €

Poste de dépense	Calcul coût total	éligible
Animation 0,5 ETP (105 jours x salaire chargé)	23 100 €	23 100 €
Frais de déplacements Plafond 5 % (des dépenses éligibles)	1 155 €	1 155 €
Charges indirectes Plafond 15 % (des dépenses éligibles + frais de déplacements)	3 638,25 €	3 638,25 €
Total	27 893,25	27 893,25

1) Epidémiologie et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)

Évolutions proposées

- Financer les parcelles observées par les animateurs
- Revaloriser les lignes de budget allouées au petit matériel
- Revaloriser les lignes de budget allouées aux analyses
- Revaloriser les lignes de budget allouées aux formations

Consultation du CROPSAV

1) Epidémiologie et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)

Perspectives 2024 :

SBT et dispositif Haute Valeur Environnementale (HVE)

Attestation délivrée **par l'animatrice interfilière** si :

- Protocole national suivi
- Données remontées sur l'outil ad hoc
- Nombre de remontées ≥ 70 % du nombre total théorique

1) Epidémiologie et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI)

Perspectives 2024 :

SBT et dispositif Haute Valeur Environnementale (HVE)

Valorisation des membres historiques de la SBT : les agriculteurs qui étaient dans le réseau SBT avant la prise en compte de ce critère dans le dispositif HVE et qui remontent bien les informations pourraient demander les points HVE sans perdre le financement de leur parcelle.

Consultation du CROPSAV

2) Suivi des organismes de quarantaine (OQ) en lien avec la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Emergents

Actions conduites en 2023 :

- Formation des observateurs de chaque filière sur une demi-journée ou une journée entière en fonction du nombre d'organismes nuisibles à présenter.
- Communication régulière sur ces OQ dans les BSV de chaque filière.
- Examens visuels et piégeages réalisés dans chaque filière.

Bilan : Pas de détection en 2023 ;
Outil de saisie des observations et piégeages à revoir ;
Protocoles nationaux SORE non adaptés pour les observateurs

Suivis mis en place dans chaque filière



2) Suivi des organismes de quarantaine (OQ) en lien avec la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Emergents

Actions conduites en 2023 :

Arboriculture fruitière :

5 pièges scarabée japonais (*Popillia japonica*)

3 pièges tordeuse du pêcher (*Carposina sasakii*)

3 pièges mouche de la pomme (*Rhagoletis pomonella*)

3 pièges charançon de la pomme (*Anthonomus quadrigibbus*)



2) Suivi des organismes de quarantaine (OQ) en lien avec la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Emergents

Actions conduites en 2023 :

Viticulture :

12 pièges cicadelle vectrice de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*)



12 pièges scarabée japonais (*Popillia japonica*)

57 parcelles avec des examens visuels :

précédents + *Xylella fastidiosa* ; flavescence dorée ; scarabée japonais

2) Suivi des organismes de quarantaine (OQ) en lien avec la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Emergents

Actions conduites en 2023 :

Maraichage :



2 pièges scarabée japonais (*Popillia japonica*) sur fraise et vigne

1 piège légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) sur tomate

Les suivis *Epitrix* et *Tecia solanivora* (sur pommes de terre) prévus seront initiés en 2024 (réception des pièges trop tardive)

2) Suivi des organismes de quarantaine (OQ) en lien avec la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Emergents

Actions conduites en 2023 :

Grandes cultures :

4 pièges faux carpocapse (*Thaumatotibia leucotreta*)

3 pièges légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*)

3 pièges noctuelle des soies du maïs (*Helicoverpa zea*)

4 pièges chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica* spp.)

11 parcelles avec des examens visuels (précédents + scarabée japonais)



2) Suivi des organismes de quarantaine (OQ) en lien avec la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Emergents

Actions conduites en 2023 :

JEVI : 27 pièges scarabée japonais (*Popillia japonica*) + observations visuelles



1 piège altises de la pommes de terre (*Epitrix*) + observations visuelles

1 piège *Monochamus* (vecteur du nématode du pin *Bursaphelenchus xylophilus*)
+ observations visuelles



2 pièges *Pityophthorus juglandis* (vecteur de la maladie des milles chancres *Geosmithia morbida*)
+ observations visuelles

2 parcelles d'observations visuelles (ToCLNDV, ToBRFV, *Anoplophora chinensis*, *Anoplophora glabripennis*, *Xylella fastidiosa*, *Agrilus*, *Meloidogynes*)

pour un TOTAL de 455 observations.



2) Suivi des organismes de quarantaine en lien avec la Surveillance officielle des Organismes Réglementés et Emergents.

Prévisions 2024 :

- Commande de supports de pièges à effectuer par le SRAL pour faciliter leur installation par les observateurs ;
- Base de données sur les OQ à destination des animateurs filières en cours de création (CDRPDL/SRAL)
- Nouvel outil de saisie des observations et piégeages à proposer (CDRPDL/SRAL) ;

Des suivis et des actions qui vont se poursuivre en 2024.

Merci aux animateurs filières pour leur investissement dans ce travail

3) Contrôle de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0)

Supervision qui devait intervenir fin 2023

En attente d'instructions de la DGAL (GT pour consolider les grilles d'évaluations revues et pour la création d'un vademecum afin de permettre une meilleure harmonisation du travail entre les différentes régions)



Merci à tous
Des questions ?